



**Association Générale des Étudiants
Hors Campus de l'UQTR**

APPEL DE CANDIDATURES

Poste : Présidence

25 mai 2021

L'AGEHC UQTR est une association étudiante reconnue en vertu de la Loi du Québec portant sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants. Ses membres sont les étudiants hors campus de l'UQTR, présents dans plusieurs régions dont la Capitale-Nationale, la Montérégie, Lanaudière et le Centre-du-Québec.

La présidence est porte-parole de l'association, elle anime les assemblées et s'assure du développement et de la bonne conduite des activités de l'association.

Tâches et responsabilités :

- Elle est le porte-parole de l'AGEHC auprès des étudiants, des médias et de l'UQTR.
- Elle représente l'AGEHC afin de défendre les membres, leurs droits, leurs intérêts et leurs idées, en lien avec la mission et les objectifs de l'Association.
- Elle est l'un des trois officiers à pouvoir signer les documents officiels au nom de l'association et est cosignataire des comptes bancaires de l'AGEHC.
- Elle est responsable de la rédaction et du suivi de la planification stratégique de l'association.
- Elle voit à l'exécution des décisions de l'assemblée générale, du conseil d'administration et du conseil exécutif.
- Elle évalue les opportunités, les partenariats potentiels, voit au développement de nouveaux services aux étudiants.
- Elle est responsable des relations entre les employés permanents de l'AGEHC et le conseil exécutif.
- Elle est membre d'office de tous conseils, comités et commissions de l'AGEHC et y a droit de parole et de vote.
- Elle préside les réunions du conseil exécutif et du conseil d'administration ou délègue cette fonction de façon ponctuelle ou permanente.
- Elle assure la transmission des informations à saveur institutionnelle en provenance notamment de l'UQTR.



Association Générale des Étudiants Hors Campus de l'UQTR

Profil recherché :

- Elle connaît bien l'AGEHC et l'UQTR.
- Elle est dynamique et à l'aise de prendre la parole publiquement.
- Elle est sensible aux préoccupations des étudiantes et étudiants hors campus.

Conditions d'implication :

- Bourse d'implication selon les modalités prévues dans les Statuts et règlements.
- Durée du mandat : Dès que possible, jusqu'à l'élection de mai 2022

Processus d'élection

Les personnes intéressées doivent transmettre une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'adresse : age.hc@uqtr.ca. L'élection se fera en conseil d'administration.

Plus d'information sur l'AGEHC UQTR : www.agehc.ca